

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ° L É G I S L A T U R E

# Communication

**Mercredi 6 avril 2016**  
17 heures

## **Commission des affaires européennes**

Communication de la présidente Danielle Auroi sur la lutte  
contre l'optimisation et la fraude fiscales





**COMMUNICATION**  
**SUR**  
**LA LUTTE CONTRE L'OPTIMISATION**  
**ET LA FRAUDE FISCALES**  
**de la présidente Danielle Auroi**

**Réunion de commission du 6 avril 2016**

Mes chers collègues,

En matière de fraude et d'évasion fiscales, les scandales se suivent, se ressemblent, et malheureusement s'amplifient. Après l'affaire « Luxleaks » et l'affaire « Swissleaks », **les révélations relatives aux *Panama papers***, ces 11,5 millions de fichiers provenant des archives du cabinet panaméen *Mossack Fonseca*, spécialiste de la domiciliation de sociétés offshore, agitent aujourd'hui l'actualité et sont une **nouvelle illustration d'un dysfonctionnement majeur de notre système économique mondial, qui doit nous interpeller très directement.**

L'ampleur du phénomène de fraude et d'évasion, comme celle – d'ailleurs rassurante – du mouvement d'indignation qui se manifeste depuis dimanche, soulignent à la fois **le caractère non tenable de cette situation où l'opacité rend possible de telles pratiques, et l'injonction à agir, de manière urgente et concertée, à l'échelle européenne et internationale.**

Il me semble en effet qu'il nous faut utiliser ces scandales pour **faire montre de détermination et aller plus loin dans la lutte contre l'optimisation et la fraude fiscales** : plus loin dans la coopération et le dialogue entre les États et leurs administrations fiscales et plus loin dans la réglementation et son contrôle efficace. Évidemment, une réelle convergence constitue, à terme, au moins pour l'Europe, l'objectif ultime et le seul rempart efficace contre ces pratiques préjudiciables.

La Commission européenne a commencé à se mobiliser sur ce sujet. Elle a présenté, fin janvier 2016, un paquet anti-évitement fiscal. Ce dernier s'inscrit dans la continuité des travaux menés par l'OCDE dans son programme d'action « anti-BEPS » (érosion de la base fiscale et transfert des bénéficiaires) et comporte des propositions

ambitieuses pour renforcer la coopération entre administrations fiscales et lutter plus efficacement contre les pratiques d'évasion fiscale à proprement parler. Les banques, en particulier celles qui ont bénéficié de la manne européenne au moment de la crise, se doivent d'être transparentes et de mettre fin à ces pratiques.

En réaction à l'actualité de ces derniers jours, le commissaire Moscovici en a appelé à **la responsabilité des États membres**, qui sont décisionnaires en la matière, pour qu'ils fassent preuve de bonne volonté, de solidarité et pragmatisme dans le domaine aussi sensible que constitue la fiscalité. Il en va de la justice sociale comme de l'efficacité du système économique mondial. L'égoïsme des plus riches, qui refusent de contribuer aux biens communs, coûte très cher à chaque contribuable européen. Il faut maintenant que les propositions concrètes soient mises en œuvre.

Il faut également saluer **l'implication du Parlement européen** sur ces questions et, notamment les travaux engagés par la **commission spéciale** sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou leur effet (dite « commission spéciale TAXE ») dont le mandat a été prolongé (commission spéciale

TAXE II) et qui devrait présenter la conclusion de ses travaux d'ici l'été<sup>1</sup>. Je souligne d'ailleurs que le groupe EELV demandera, une nouvelle fois, la transformation de cette commission spéciale en une commission d'enquête afin de lui donner les moyens de ses ambitions. Je crois que l'ampleur du scandale peut amener notre Commission à les soutenir dans cette proposition.

Par ailleurs, il faut également **redoubler d'efforts en matière de lutte contre le blanchiment** et trouver, notamment en révisant les directives actuellement en vigueur, des réponses juridiques efficaces, capables de tenir compte de ces pratiques scandaleuses et de l'ingéniosité qui caractérise certains montages financiers.

Il me semble que les lanceurs d'alerte méritent également que les institutions européennes agissent et réfléchissent à l'élaboration d'un statut protecteur au sein de l'Union. Je rappelle, à cet égard, que notre commission avait, dès juillet 2015, souligné, dans une résolution adoptée à l'unanimité par la commission des affaires économiques, la nécessité d'exclure les activités de journalisme du champ d'application de la directive relative au secret d'affaires afin

---

<sup>1</sup> Le rapport devrait être présenté en commission le 20 juin prochain et débattu en séance plénière au mois de juillet 2016.

de garantir la protection des sources comme la liberté d'expression et d'information.

Je voudrais également rappeler **l'implication constante de notre commission** sur ces problématiques et il faudrait remettre en cause la directive qui protège le secret des affaires.

Nos rapporteurs, **Isabelle Bruneau et Marc Laffineur**, ont déjà présenté **un rapport sur ces sujets, en octobre dernier**, assorti de conclusions, que notre commission avait adopté à l'unanimité, demandant un renforcement de la réglementation européenne pour lutter contre l'évasion fiscale.

Nos rapporteurs sont **en train de travailler sur un nouveau rapport**, sur ce paquet fiscal présenté par la Commission européenne. Le rapport, qu'il est prévu d'examiner en commission à la mi-mai, sera assorti, je crois, d'une proposition de résolution tout à fait bienvenue et que notre commission examinera avec la plus grande attention. Ce sera l'occasion d'aller de l'avant pour que l'encadrement réglementaire soit, enfin, à la hauteur des enjeux dans ce domaine – et suivi d'effet !